

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°05/MGPAP/2014 (SEANCE PUBLIQUE)

Le **mardi 22 juillet 2014 à 10 heures**, il sera procédé à la salle des réunions de la Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques (MGPAP) 29, Avenue Ibn Sina Agdal - Rabat, à l'ouverture des plis concernant l'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix n° 05/MGPAP/2014 relatif à :

" La fourniture et la mise en place d'un système de vidéosurveillance et de contrôle d'accès pour le compte de la MGPAP " .

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré du Service Achats et Logistique sis au 3^{ème} étage, 57 Avenue Ibn Sina Agdal Rabat.

Le prix d'acquisition du dossier d'Appel d'Offres est fixé à **deux cents (200,00) dirhams** payé contre décharge auprès du régisseur de la MGPAP.

Le cautionnement provisoire du présent Appel d'Offres est fixé à **vingt mille (20 000,00) dirhams**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 29 et 30 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la CNOPS et des Mutuelles.

Les concurrents peuvent déposer leurs plis :

- 1- Contre récépissé au bureau d'ordre de la MGPAP sis au 29, Avenue Ibn Sina Agdal à Rabat ;
- 2- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et ce, avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 26 du règlement précité à savoir :

1. Dossier administratif comprenant :

- 1.1 La déclaration sur l'honneur ;
- 1.2 La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- 1.3 L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- 1.4 L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S ;
- 1.5 Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- 1.6 L'attestation d'assurance ;
- 1.7 Certificat d'immatriculation au Registre de Commerce.

N.B) Les pièces indiquées aux points 2, 3, 4, 6 et 7 doivent être soit des originales soit des copies certifiées conformes à l'originale.

2. Dossier technique comprenant :

- 2.1 Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent comportant les indications prévues à l'alinéa a), § 2 de l'article 26 du règlement précité ;
- 2.2 Les attestations délivrées par les maîtres d'ouvrages comportant les indications prévues à l'alinéa b), § 2 de l'article 26 du règlement précité.

3. Dossier additif comprenant :

- 3.1 Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) paraphé sur toutes les pages, signé à la dernière page et portant la mention manuscrite « lu et accepté » ;
- 3.2 Le cahier des prescriptions Techniques (CPT) paraphé sur toutes les pages, signé à la dernière page et portant la mention manuscrite « lu et accepté » ;
- 3.3 Le règlement de la consultation paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière page et portant la mention manuscrite « lu et accepté ».

4. Offre financière :

- 4.1 L'acte d'engagement ;
- 4.2 Le bordereau des prix détail estimatif.

5. Une offre technique :

- 5.1 Expérience et références techniques ;
- 5.2 Qualité des intervenants proposés ;
- 5.3 L'approche, la méthodologie, les équipements de fournitures, et la qualité de la démarche de mise en œuvre .

Pour tous renseignements complémentaires contacter le Service des Achats et Logistiques de la Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques à Rabat.

Tél : 05 37 27 78 73 / 59 Fax : 05 37 27 78 73

Web : www.mgpap.org.ma